

# ECHANGEUR 14 - RD96, A51 ET RD556

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000

ZSC FR9301605 « MONTAGNE SAINTE VICTOIRE – FORET DE PEYROLLES –  
MONTAGNE DES UBACS – MONTAGNE D'ARTIGUES »

*Pour le compte du :*  
**Conseil Général des Bouches-du-Rhône**





## ECHANGEUR ENTRE LA RD96 ET LA RD556

### FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉ DES INCIDENCES NATURA 2000 ZSC FR9301605 « MONTAGNE SAINTE VICTOIRE – FORET DE PEYROLLES – MONTAGNE DES UBACS – MONTAGNE D'ARTIGUES »

Rapport remis le : 13 octobre 2015

Pétitionnaire : Département des Bouches-du-Rhône

Coordination : Guy DURAND

Chargés d'études : Aurélie POUMALLIOUX - Botaniste  
Guy DURAND – Expert faune

Cartographie : Olivier MAILLARD

#### Suivi des modifications :

03.06.2013	Première diffusion	GD
24.09.2013	Modification du formulaire de base	GD
13.10.2015	Reprise de document avec insertion du nouveau projet	GD

## PREAMBULE

---

Les éléments exigés pour la réalisation du formulaire d'évaluation simplifiée des incidences sont issus de l'exemplaire mis en ligne sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM13). La mise en forme a été adaptée par NATURALIA et prend en considération le modèle mis en ligne par la DDTM 13. Il convient d'utiliser ce document lorsqu'un projet (ou manifestation) a des incidences négligeables sur les sites du réseau Natura 2000. Le second alinéa de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement insiste sur la proportionnalité de l'évaluation par rapport à l'envergure de l'activité. Ainsi, lorsqu'une analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000, le contenu de l'évaluation des incidences peut être simplifié et « se limiter à la présentation et description du projet ainsi qu'à l'exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 » (article R 414-21 du Code de l'Environnement).

Ce document s'attache donc à décrire et analyser le projet afin de démontrer et de conclure à l'absence d'incidences. Dans le cas contraire une évaluation complète des incidences sera nécessaire (article L414-4 du Code de l'Environnement).

### **A quoi ça sert ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : *mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?* Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

### **Dans quels cas utiliser ce formulaire ?**

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

**Cas 1** : L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000 ;

**Cas 2** : L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site Natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

**1<sup>ER</sup> CAS : PROJET LOCALISE ENTIEREMENT HORS SITE NATURA 2000**

**COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :**

Nom (personne morale ou physique) : **Conseil Général des Bouches-du-Rhône**

Commune et département) : **13256 Marseille cedex 20**

Adresse : **Hôtel du Département,  
52, avenue Saint Just**

Téléphone : **04 42 95 16 25**

Email : .....

Nom du projet : **Echangeur entre la RD96 et la RD556**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Le projet se situe à 400m du Site d'Intérêt Communautaire « Montagne sainte victoire - Forêt de Peyrolles – Montagne des Ubacs -Montagne d'Artigues ».**

**1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION**

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

**a. Localisation et cartographie**

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : VENELLES ..... N° Département : 13

En site(s) Natura 2000

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A 400m du site n° de site(s) : **FR9301605 ZSC « Montagne Sainte Victoire »**

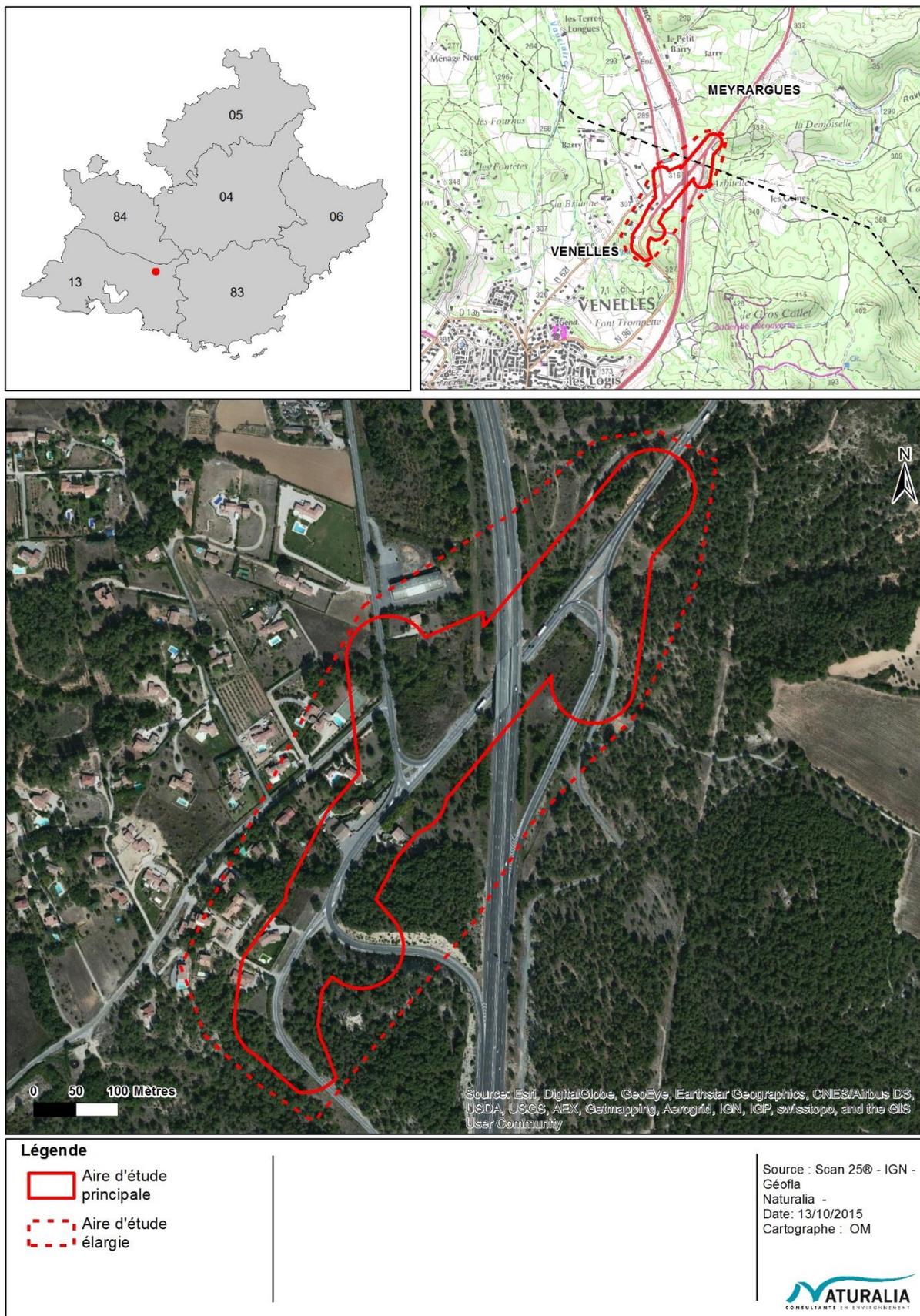


Figure 1 : Localisation du site d'étude

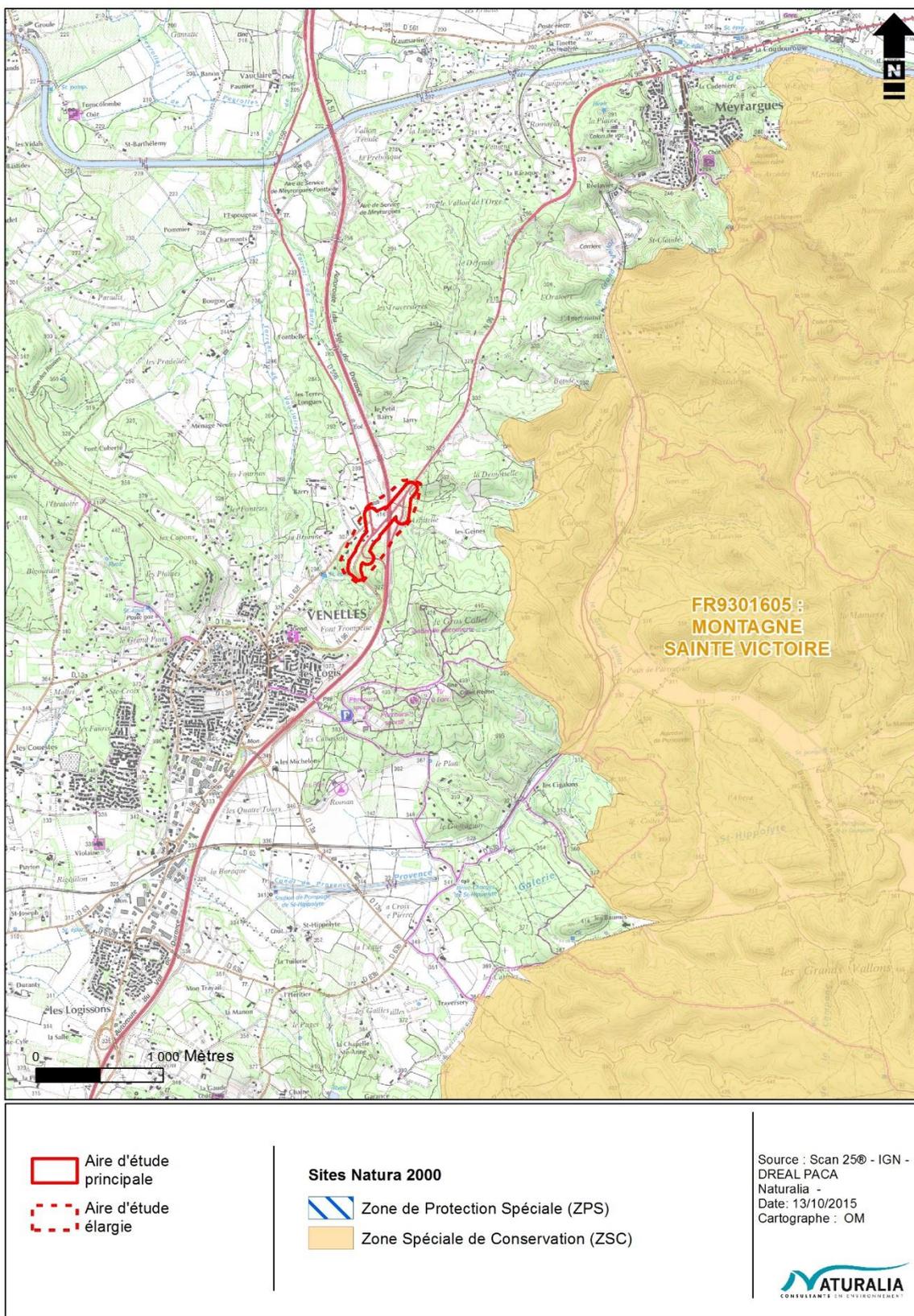


Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 justifiant la réalisation de cette étude

## b. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le Conseil Général des Bouches du Rhône porte le projet de création d'un échangeur entre la RD96, la RD556 et l'A51. Ce projet consistera essentiellement en l'aménagement sur place de la chaussée existante avec quelques débordements d'emprise.



Figure 3 : Illustrations de la zone d'étude

La géométrie adoptée de l'échangeur est de configuration de type « lunette » : deux carrefours giratoires Sud et Nord reliés par un barreau routier sur la RD96.

Ceux-ci sont espacés de 500 m et la longueur de chaussée concernée ne dépasse pas les 1000 m sur la RD 96 et 300m sur la RD 556. Sur cette dernière, le carrefour existant est conservé moyennant quelques aménagements (suppression de tourne-à-gauche).

Le projet d'aménagement prévoit :

- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle séparée de la chaussée pour sécuriser le trajet des cyclistes entre les deux giratoires
- la réalisation d'une aire de covoiturage de 154 places connectée au réseau de transport en commun sur un délaissé en friche du domaine public autoroutier d'ESCOTA

La réalisation de cet aménagement prévoit également la remise à niveau du dispositif d'assainissement des eaux pluviales et un bassin de traitement et des pollutions accidentelles provoquées par le déversement de produits toxiques sur l'anneau des giratoires.

Chaque giratoire accueillera un bassin de traitement de la pollution accidentelle dimensionné pour confiner le volume d'eau généré par une pluie d'occurrence biennale d'une durée de 1h, auquel est ajouté le volume de la pollution accidentelle VPA (50 m<sup>3</sup>), orifice fermé.

Enfin, afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique du bassin versant amont du torrent de Barry, tout en conservant l'évacuation actuelle du débit centennal drainé au droit du projet, une déviation de 65 m de l'affluent sud du Barry est prévu. Cet axe non pérenne est actuellement totalement anthropisé : le linéaire concerné est constitué d'un fossé de bord de plateforme de 20 m et d'une conduite Ø 1200 de 45 m.

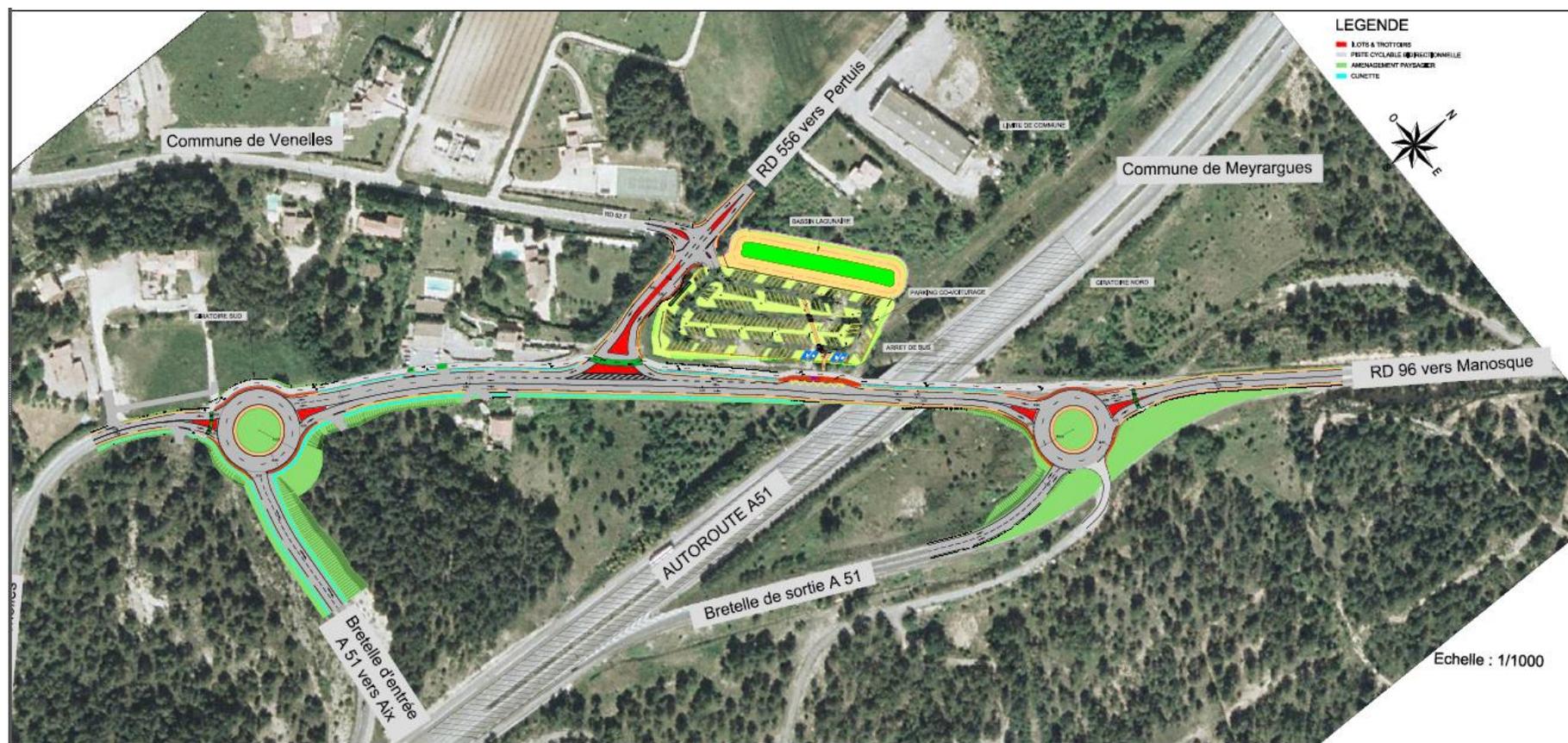


Figure 4 : Insertion du projet (Source : INGEROP)

## Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

L'entretien du bord des routes de l'aménagement sera réalisé par débroussaillage mécanique.

Le réaménagement de l'échangeur 14 est accompagné de la remise à niveau du dispositif d'assainissement. Le réseau actuel a été étudié : lorsqu'il est de capacité suffisante, il sera conservé.

Pour le nouveau réseau créé, il sera dimensionné suivant les principes suivants :

- libre écoulement d'un évènement décennal (taux de remplissage inférieur à 75%),
- chaussée non submersible pour une période de retour de 25 ans,
- ouvrages de rétablissement des écoulements naturels dimensionnés pour une période de retour de 100 ans.

Pour des raisons d'entretien, le diamètre minimal pour les conduites enterrées sera de 500mm.

Les fossés en bordure de RD96 seront conservés. Ils seront munis de vannes de confinement avant rejet au milieu naturel afin de traiter le risque de pollution accidentelle sur le tronçon réaménagé.

Pour compenser le surplus de ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols, le projet prévoit la mise en place d'un bassin au niveau du parking de covoiturage. Ce bassin aura pour exutoire le fossé situé le long de la D556.

Le bassin retenu est un bassin de type routier étanche à ciel ouvert avec volume mort vidangeable pour éviter la stagnation d'eau favorable au développement des moustiques

Ce bassin assurera les fonctions de :

- rétention
- traitement de la pollution chronique,
- traitement de la pollution accidentelle.

Ce bassin permet de traiter les eaux de ruissellement provenant :

- des giratoires Sud et Nord,
- du parking de covoiturage,
- d'une partie de la RD96.

### a. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

*Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage*

Oui. L'aire de covoiturage sera équipée d'un éclairage avec des candélabres munis de lampes à LED et raccordés au réseau basse tension

**b. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ?**

*Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon*

Des fossés sont actuellement présents au bord de la chaussée, mais aucun ne reste en eau assez longtemps. Cette situation n'est donc pas favorable au développement de végétations aquatiques ou à la présence d'espèces faunistiques protégées et/ou patrimoniales d'odonates et amphibiens...

*Cf. annexe pour plus de détail sur le milieu naturel.*

**c. Essences concernées si des arbres sont supprimés**

*(préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)*

Impact local du projet sur des boisements immatures de Pins d'Alep (10- 15 ans maximum), cf. cartographie des habitats naturels en annexe - Figure 6.

Les boisements de chênes pubescents ne seront, quant à eux, pas affectés.

*Cf. annexe pour plus de détail sur le milieu naturel.*

**d. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

de l'ordre de 20 000 m<sup>2</sup>

**e. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 8 mois

- Période précise si connue : Année 2016

**f. Questions posées**

*En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :*

### **Chauve-souris ou oiseaux**

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non, l'infrastructure étant déjà existante, le projet ne créera pas de nouvelles ruptures.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Aucun gîte artificiel ou naturel n'a été identifié dans la zone projet.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Plusieurs espèces évoluent en bordure des axes routiers (Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Tourterelle turque, Chardonneret élégant). La plupart de ces espèces ne fait que s'alimenter dans la zone d'étude et ne s'y reproduit pas en raison des nuisances sonores dues au trafic routier. Il s'agit d'espèces de l'avifaune ordinaire, à faible enjeu de conservation.

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Les espèces communes mentionnées ci-dessus se reproduisent à l'écart des routes, dans les bois ou dans les jardins particuliers.

### **Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)**

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

## 2. INCIDENCES DU PROJET

→ **Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :**

Aucune. Le périmètre du projet est situé à l'extérieur du site Natura 2000 considéré et les formations végétales communautaires identifiées se sont révélées peu typiques et avec des superficies négligeables.

La nature de la zone considérée et la distance au site Natura 2000 n'autorisent aucunes connexions directes ou de risques d'effets indirects sur les habitats naturels des sites communautaires voisins.

→ **Destruction ou perturbation d'espèces Inscrites au FSD du site NATURA 2000**

Aucune des espèces citées au FSD de la ZSC ne peut gîter ou se reproduire dans l'aire d'étude en raison de la mauvaise qualité ou de l'absence de leurs habitats types. A ce stade, le projet n'est pas susceptible d'atteindre à l'état de conservation des espèces animales communautaires du site situé près de la zone d'étude.

→ **Destruction ou perturbation d'espèces non Inscrites au FSD du site NATURA 2000**

La construction de giratoires se fera à l'intérieur de l'emprise existante de la RD96. Les habitats occupés par certaines espèces de faune ne devraient pas, dans leur grande majorité, être touchés dans leur majorité et les quelques éléments atteints ne sont que des zones secondaires au sens où elles n'abritent pas la reproduction de ces espèces.

Les inventaires de terrain n'ont pas révélé de mouvements fonctionnels apparents pour les batraciens, les invertébrés ou les chiroptères. Aucune donnée de reptiles et de mammifères non volants n'ont été notés aux abords de la route existante.

Quant aux oiseaux, ils nidifient à distance notable de la circulation en raison des nuisances sonores.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Lézard des murailles, Lézard vert	X	Ces deux espèces sont susceptibles d'évoluer sur les bas-côtés de la route et dans les formations végétales de bordure. La destruction de quelques individus est à envisager même si cela n'aura aucune répercussion sur l'état de conservation de ces espèces très communes. Ces deux espèces sont protégées au titre des individus et de leurs habitats (article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007).
<b>Oiseaux</b>	Oiseaux communs	X	Dérangement en phase chantier des espèces nichant à proximité des travaux si ces derniers ont lieu entre avril et fin juillet.

### 3. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

#### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet d'aménagement de la RD96 aux intersections avec l'A51 et la RD556 sur les communes de Venelles et de Meyrargues (13) est situé en dehors du Site d'Importance Communautaire « Montagne Sainte victoire - Forêt de Peyrolles – Montagne des Ubacs - Montagne d'Artigues ». On signalera la présence de deux habitats naturels d'intérêt communautaires mais ces derniers affichent des surfaces dérisoires et des cortèges floristiques peu représentatifs des habitats types. Au regard de ces éléments, aucune atteinte directe ou indirecte n'est donc envisageable sur les éléments végétaux communautaires.

Pour ce qui est des espèces animales, les habitats relevés sont incompatibles avec la présence des taxons communautaires ayant servi à la désignation du site. La zone en question est en effet très dégradée, riche en nuisances sonores et visuelles, en contexte anthropisé assez marqué. Elle ne constitue donc pas une zone attractive pour accomplir l'une ou l'autre des fonctions écologiques vitales des espèces du Formulaire Standard de Données.

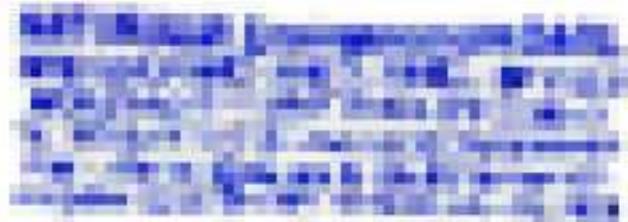
*Cf. annexe pour plus de détail sur le milieu naturel.*

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Avignon

Signature :

Le (date) : 26 septembre 2015



## **Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

### **- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

### **- Information cartographique CARMEN :**

Sur le site internet de la DREAL :

[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

### **- Dans les fiches de sites région PACA :**

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

### **- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :

[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

### **- Dans le Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

### **- auprès de l'animateur du site :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

### **- auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

## ANNEXE : MILIEU NATUREL

La zone projet est constituée d'axes routiers existants et de leurs abords. Le nœud routier en question s'inscrit en bordure ouest du massif forestier de Meyrargues, à proximité d'un quartier résidentiel.

La végétation y est assez sommaire, limitée à des portions boisées entretenues et à des formations herbacées de bord de route, elles-aussi entretenues.

### **ILLUSTRATIONS :**

La figure suivante illustre la zone d'étude.

Photo 1 : Talus routier avec peuplement épars d'ormes champêtres

Photo 2 : Bord de la RD96

Photo 3 : Pinède à Pin d'Alep débroussaillée

Photo 4 : Idem

Photo 5 : Friche de graminées sub-nitrophiles

Photo 6 : Boisement composite d'espèces exogènes

Photo 7 : Vue du pont autoroutier

Photo 8 : Terre-plein central

Photo 9 : Friche à Brachypode de Phénicie

Photo 10 : Talus routier érodé avec lambeaux de garrigue à thym

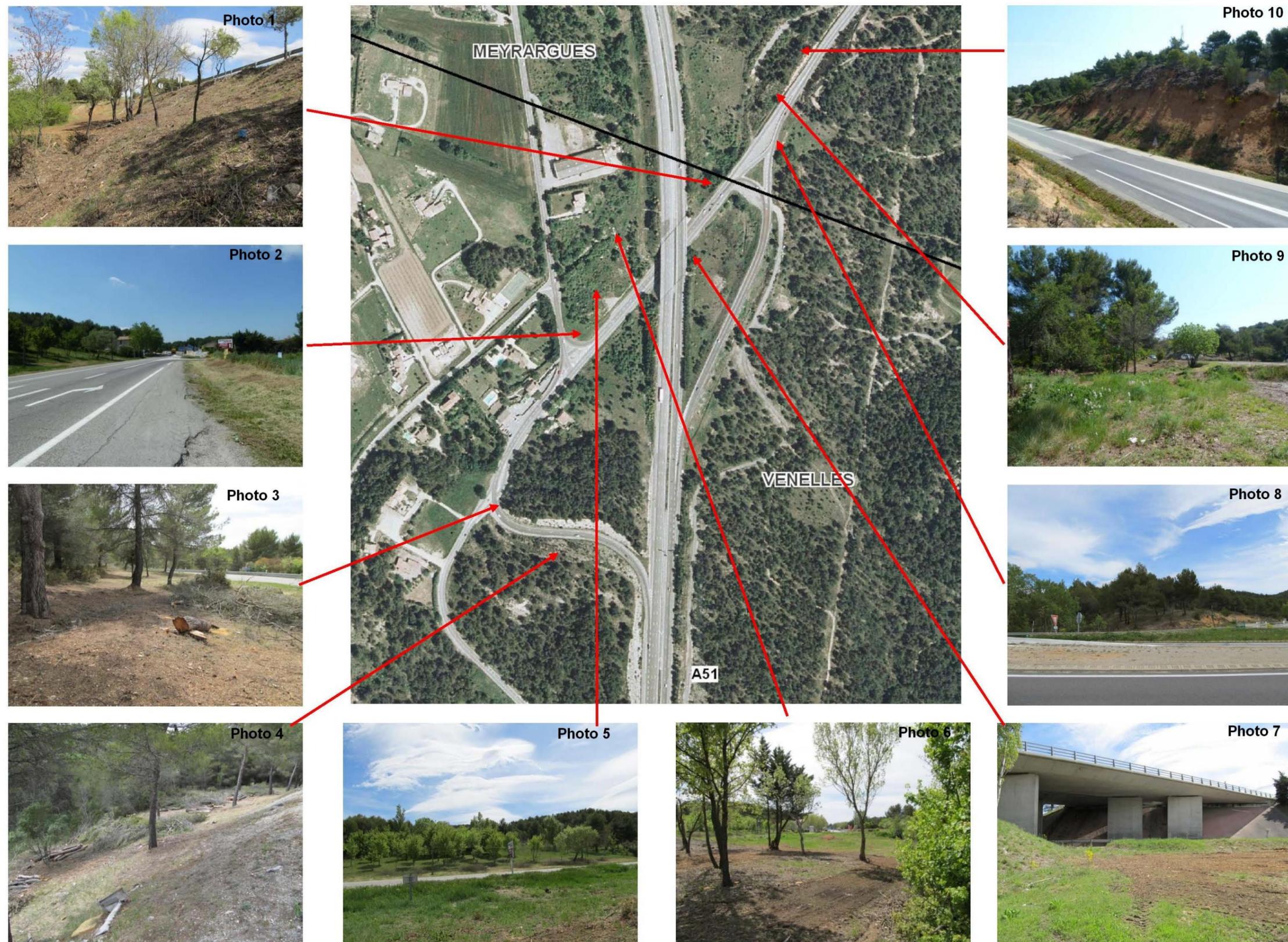


Figure 5 : Illustrations de la zone d'étude

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Dans les tableaux ci-après sont décrits les différents habitats et espèces retrouvés lors des inventaires de terrain.

**MILIEUX NATURELS :**

L'aire du projet s'inscrit à la charnière entre la plaine d'Aix-en-Provence et les contreforts alpins, au niveau de l'étage de végétation mésoméditerranéen supérieur. Le relief est donc peu marqué, dominée par quelques collines (altitude de 300 à 350 m). Ce contexte induit le développement d'une végétation affiliée aux marges méridionales, de la série du chêne pubescent. Cumulé aux incidences anthropiques, ces peuplements habituellement très typiques affichent une large gamme d'états de dégradation, avec parmi le plus classique, les forêts éparées de pin d'Alep.

A. <u>TYPE D'HABITAT NATUREL</u>		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse	X	Ces milieux sont structurés en une mosaïque complexe liée notamment aux impacts anthropiques historiques. On citera parmi ces habitats : - Les garrigues calcicoles de l'ouest mésoméditerranéen [CB : 32.4] ; - Les ourlets à brachypode de Phénicie [CB : 34.36] ; - Les ourlets à brachypode rameux [CB : 34.511 ; EUR : 6220*]. <b>Seul ce dernier relève de la Directive 92/43/CEE</b>
	pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....	X	
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux	X	Les boisements résineux sont largement représentés au sein de la zone d'étude, tandis que les peuplements feuillus sont nettement plus marginaux : - Les boisements de pin d'Alep [CB : 42.84] ; - Les boisements de chênes pubescents [CB : 45.312 ; EUR. : 9340]. <b>Seul ce dernier relève de la Directive 92/43/CEE</b>
	forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....	X	
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		<b>Absent</b>
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		<b>Absent</b>
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		<b>Absent</b>
<b>Autre type de milieu</b>	.....	X	On citera deux autres types de milieu : - Les zones rudérales [CB : 87.2] ; - Les zones urbanisées [CB : 86].

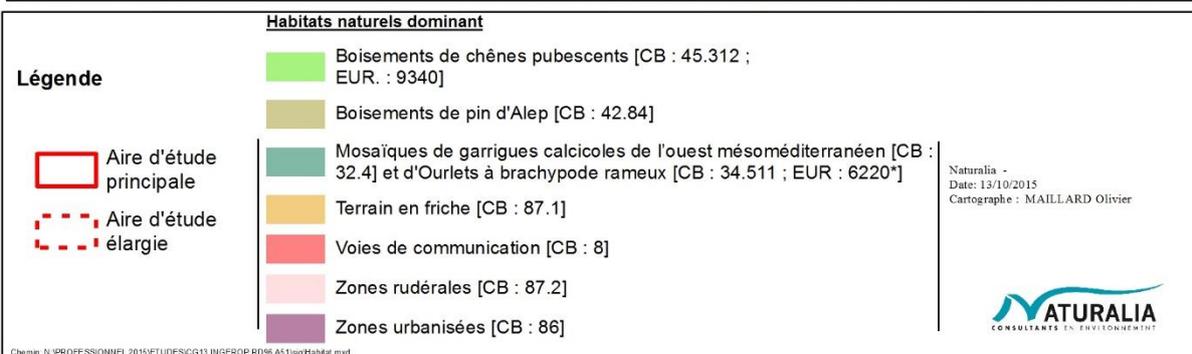


Figure 6 : Cartographie des habitats naturels

**Dans ce tableau figurent les habitats présents au FSD du ZSC. A TITRE INFORMATIF**

Code EUR	Types d'habitats présents
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
<b>6220*</b>	<b>Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles (<i>Thero-Brachypodietea</i>)</b>
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
9380	Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
<b>6210*</b>	<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)(*sites d'orchidées remarquables)</b>
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
<b>*7220</b>	<b>Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)</b>
5110	Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion

Les deux habitats communautaires identifiés sur le site d'étude sont inscrit au FSD

- 6210\* - Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles (*Thero-Brachypodietea*)
- 9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

**ESPECES FAUNE / FLORE PRESENTES AU FSD DE LA ZSC « MONTAGNE SAINTE VICTOIRE »:**

B. GROUPE D'ESPECES	c. NOM DE L'ESPECE	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Invertébrés</b>	Agrion de Mercure	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Damier de la Succise	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Ecaille chinée	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Grand capricorne	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Lucane cerf-volant	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Ecrevisse à pattes blanches	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
<b>Mammifères terrestres</b>	Grand Rhinolophe	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Minioptère de Schreibers	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Murin à oreilles échanquées	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Murin de Bechstein	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Murin de Capaccini	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Petit Murin	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
<b>Plantes</b>	Petit Rhinolophe	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Sabline de Provence	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
<b>Poissons</b>	Blageon	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables
	Chabot	<b>Absent</b>	Biotopes non favorables

**AUTRES ESPECES REMARQUABLES HORS FSD :**

D. GROUPE D'ESPECES	e. NOM DE L'ESPECE	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Lézard des murailles, Lézard vert	<b>X</b>	Ces deux espèces sont susceptibles d'évoluer sur les bas-côtés de la route et dans les formations végétales de bordure.
<b>Insectes</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>	Ecureuil roux	<b>X</b>	L'espèce occupe les parties boisées en résineux aux deux extrémités de la zone d'étude.
	Hérisson d'Europe	<b>Potentielle</b>	L'espèce est souvent présente dans les habitats périurbains où elle est fréquemment victime du trafic routier
<b>Chiroptères</b>	Chiroptères	<b>X</b>	La zone est fréquentée par un très petit nombre d'espèces communes et sans valeur patrimoniale marquée. Les habitats présents sont peu attractifs pour l'activité de chasse et aucun gîte artificiel ou naturel n'a été identifié dans la zone projet.

D. <u>GROUPES D'ESPECES</u>	e. <u>NOM DE L'ESPECE</u>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Oiseaux</b>	Passereaux communs	<b>X</b>	Plusieurs espèces évoluent en bordure des axes routiers (Pinson des arbres, Mésange charbonnière, Fauvette à tête noire, Tourterelle turque, Chardonneret élégant). Il s'agit d'espèces banales, sans enjeu de conservation et qui se reproduisent à l'écart des routes, dans les bois ou dans les jardins particuliers.
<b>Plantes</b>			